

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie



M. Brian MULRONEY



M. Yves BERUBE



M. Clément GODBOUT



M. Jean-Marc DION

Un mini-sommet, pour faire le point sur l'industrie du fer, à Sept-Îles

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Des représentants de l'industrie, du Syndicat des métaux, du gouvernement du Québec et de la municipalité participent, aujourd'hui, à Sept-Îles, à un mini-sommet sur l'industrie du fer dans la région.

Les organisateurs, qui invitent les citoyens à prendre part aux discussions de la journée, attendent une centaine de personnes; par ailleurs, quelque 275 personnes ont déjà acheté des cartes pour le souper à l'issue duquel le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, doit prononcer une causerie.

Outre M. Bérubé, les responsables

de cette première "journée du fer" sur la Côte-Nord attendent la venue des présidents des compagnies minières, dont MM. Brian Mulroney, Lewis Patterson et Cyrille Dufresne, respectivement à la tête de l'Iron Ore, de Québec Cartier et de Sidbec-Normin; puis M. Clément Godbout, directeur adjoint des métaux au Québec; et le directeur général de l'Association des mines et métaux du Québec, M. Gonzague Langlois.

En matinée, les porte-parole des compagnies minières présenteront leur point de vue, traiteront de l'exploitation minière, de la main-d'œuvre et d'autres questions relatives à leur présence sur le territoire.

En après-midi, sous le thème de

"l'impact économique et social de l'industrie du fer sur la Côte-Nord", les membres du panel échangeront avec les personnes présentes. Le maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion; le sous-ministre des Richesses naturelles, M. André Saumier; MM. Godbout et Langlois; une résidente d'une ville nordique et un homme d'affaires participeront au débat.

Diversifier l'économie

La Corporation de promotion industrielle de Sept-Îles, qui organise ce mini-sommet en collaboration avec la Chambre de commerce locale et l'Association des mines et métaux, compte bien aborder la question de la diversification de l'économie régionale au cours de cette journée.

Le long conflit qu'a connu la Côte-Nord, plus tôt cette année, a rappelé à la population que l'économie

régionale repose essentiellement sur un seul secteur d'activité. De nombreuses personnes, principalement le maire Dion, ont souhaité que cette question soit largement débattue après le règlement du conflit afin de voir ce qu'il serait possible de faire.

Cette rencontre se veut aussi une session d'information autant sur les difficultés du minier de fer sur le marché mondial que sur les problèmes quotidiens que vivent les travailleurs dans les villes isolées du Nouveau-Québec.

Le commissaire industriel de Sept-Îles, M. Henri-Paul Boudreau, et le vice-président de la Chambre de commerce, M. Gilles Samson, ont affirmé au cours d'une conférence de presse que cette journée constituait en somme "un point d'interrogation sur notre développement futur et sur les perspectives économiques à moyen et à long terme".

Baie-Comeau: le maire ira devant le CRTC pour avoir sa station de radio

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

BAIE-COMEAU — Au nom de huit promoteurs de la région, le maire de la ville de Baie-Comeau, M. Henri Léonard, se présentera devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le 21 novembre prochain, afin de demander un permis d'exploitation d'une station de radio à Baie-Comeau.

Cette station, dont les lettres d'identification seraient CKBH, diffuserait avec une force de 1,000 watts, et pourrait entrer en ondes au milieu de l'été prochain.

"Si le CRTC l'exige, je suis disposé à me retirer de la compagnie pour le temps où je serai maire", a dit M. Léonard au cours d'une entrevue au SOLEIL, voulant dissiper toute équivoque sur son rôle d'homme public et de promoteur d'une station de radio.

M. Léonard a affirmé qu'il ne voulait pas intervenir dans le secteur de l'information, se contentant de promouvoir le projet et d'en être le requérant devant le CRTC comme le lui ont demandé les autres personnes intéressées par ce dossier.

"Baie-Comeau est l'une des ra-

res villes de sa taille au Québec à ne pas avoir sa station de radio locale, et il faut dire que nous sommes à l'occasion quelque peu délaissés par les médias", a confié M. Léonard pour justifier cette requête.

Le maire de Baie-Comeau, qui a refusé de divulguer les arguments qu'il compte présenter devant le CRTC en faveur de ce projet, a tout de même révélé qu'une étude de rentabilité effectuée dans la seule région de Baie-Comeau s'avérait très concluante et encourageante pour les promoteurs.

Si le permis est accordé, une compagnie sera constituée pour prendre charge de la nouvelle entreprise. Il est établi qu'il faudra investir \$135,000 pour des équipements radiophoniques, excluant la question des locaux.

Le conseil d'administration formé pour ce projet se compose de Me Gontran Rouleau, président; Me Réal Tremblay, vice-président; Me Raynald Savard, secrétaire; et de MM. Guy Richard, Pierre-Paul Ouellet, Jean-Claude Ouellet, Marc LeFebvre et Henri Léonard, directeurs.

Les quelque 13,000 résidents de Baie-Comeau sont présentement desservis par les stations de radio de Hauterive, à environ cinq milles de Baie-Comeau, et par des stations de la rive sud du St-Laurent.

Clark et les gros canons du Parti conservateur, à Rivière-du-Loup dimanche

RIVIÈRE-DU-LOUP — Avec le chef de l'Opposition en tête, M. Joe Clark, une batterie des principaux canons du Parti conservateur, soit le député Roch Lasalle, président provincial, les candidats André Payette, ancien animateur de Radio-Canada, et Jacques Vasseur, de Montréal, et le sénateur Martial Asselin, de La Malbaie, participeront dimanche, à Rivière-du-Loup, à une offensive électorale de plein choc, dans une circonscription présumée "prometteuse".

En cela, les espoirs se fondent sur un candidat bien vu, au niveau régional, M. Claude Langlais, de Saint-Pascal de Kamouraska, où il a oeuvré activement à plusieurs organismes, et présente-ment principal de la nouvelle école polyvalente de La Pocatière.

Par ailleurs, il s'agit d'une nouvelle circonscription regroupant de force le comté de Rivière-du-Loup, représenté

depuis une quinzaine d'années par le député libéral Rosaire Gendron et celui de Kamouraska, détenu par le député créditiste Charles-Eugène Dionne, également depuis le début des années 1960.

Pendant que les représentants du Parti conservateur participeront à Rivière-du-Loup, à trois ateliers portant sur l'agriculture, la petite et moyenne entreprise, et les problèmes du milieu rural, le chef d'Opposition participera d'abord à une réception civique, à 15h30, à l'hôtel de ville de Saint-Pascal.

M. Clark visitera ensuite la maison historique de Sir John A. MacDonaid, à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup; puis participera à une réception civique à l'hôtel de ville de Rivière-du-Loup, à 16h30; à une conférence de presse, à 17h; et sera enfin l'hôte d'honneur et le conférencier d'un souper, à 18h30, au motel Lévesque, de Rivière-du-Loup.



Le chef conservateur, M. Joe Clark, en compagnie du candidat du PC dans Rivière-du-Loup, M. Claude Langlais.

\$220,666 pour la radio communautaire dans l'Est du Québec

RIMOUSKI — Sur un montant total de \$740,000 accordé à 28 organismes communautaires du Québec, dans le cadre de sa politique d'aide au développement des médias communautaires, le ministère des Communications a accordé à l'Est du Québec le montant de \$220,666, soit environ 30 pour 100 du montant global.

C'est du moins ce que nous a confié le responsable du caucus des députés ministériels de l'Est du Québec, M. Alain Marcoux. Les organismes bénéficiaires de la région sont: Diffusion communautaire de la Mitis Inc., \$30,000; Communication communautaire gaspésienne

Inc., de Matane, \$21,666; TVC Rivière-du-Loup Inc., \$25,000; Diffusion communautaire des Îles Inc., des Îles-de-la-Madeleine, \$9,000; Jaljase Inc., Témiscouata, \$50,000; Information populaire Témiscouata Inc., de Cabano, \$5,000; Radio-Gaspésie, de Gaspé, \$50,000 et Radio communautaire du Bas-Saint-Laurent Inc., Rimouski \$30,000.

Dans les autres régions du Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est vu octroyer \$94,194, la région de Québec \$92,290, la région de Montréal \$122,500, celle de l'Abitibi-Témiscamingue \$74,360, l'Outaouais \$50,000, l'Estrie \$55,000 et la Mauricie, \$21,000.

LE SOLEIL

AVIS à nos abonnés par la poste

Le conflit postal étant maintenant terminé, nous avisons nos abonnés par la poste que nous prolongeons leur abonnement pour une période correspondant à la durée du conflit.

DIVISION DU TIRAGE

647-3333

R 7

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler ·



Le maire Sylvester Redmond, M. Clément Fortier, président de la Société des Jeux du Québec Inc., et M. Robert Dutil, directeur général du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec, ont procédé à la signature du protocole d'entente pour la tenue des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges.

Ville St-Georges va accueillir les Jeux d'été 1979

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le maire Sylvester Redmond et M. Clément Fortier, président de la Société des Jeux du Québec Inc., ont procédé avant-hier soir, à la signature du protocole d'entente pour la tenue des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges.

Par la signature de ce protocole d'entente, la ville de Saint-Georges est la première municipalité au Québec à se voir accorder pour la seconde fois les Jeux du Québec, puisqu'en 1974 cette localité avait présenté les Jeux d'hiver et qu'on avait enregistré un surplus d'opération d'au-delà de \$30,000.

Le budget d'opération des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges de Beauce, est de l'ordre d'environ \$700,000 et déjà l'on est assuré d'une subvention gouvernementale de \$315,000.

Pour faire un succès de cet événement, a déclaré au SOLEIL, le maire Sylvester Redmond, "il est évident que la ville de Saint-Georges compte sur la collaboration de toute la population du grand Saint-Georges et également des municipalités avoisinantes de la région Chaudière.

"Nous ne sommes aucunement inquiets du financement et il, car déjà après consultation auprès des bénévoles qui oeuvrent en 1974, l'on est assuré de leur appui pour les prochains Jeux d'été du Québec."

La participation

D'une durée de 10 jours, la participation aux prochains Jeux d'été du Québec, sera d'au moins de 4,000 athlètes répartis en trois blocs dans

quelque 14 ou 18 disciplines à être déterminées par la Société des Jeux du Québec Inc.

Sauf la voile qui probablement aurait lieu au lac Saint-François de Lambton, au lac Poulin de Saint-Benoit, ou au lac de Lac-Échemin, toutes les disciplines se dérouleront à Ville Saint-Georges.

Il en sera ainsi, a-t-on fait remarquer, car à Saint-Georges de Beauce, il y a déjà en place, un stade couvert (le Palais des Sports), huit courts de tennis extérieurs, un terrain de baseball et de balle-molle, trois piscines extérieures, une piste d'athlétisme, deux gymnases, un terrain de football, deux terrains de soccer, et une piscine intérieure.

Le comité

La Beauce étant reconnue comme une région accueillante, c'est l'industriel Roger Dutil qu'on a confié la présidence du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec, et son fils Robert Dutil en sera le directeur général, assisté de Pierre Beaudoin, responsable des loisirs à Ville Saint-Georges.

Les autres membres du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec sont: MM. Lorenzo Bureau, vice-président, Sylvester Redmond, Louis Anto, Maurice Jacques, l'abbé Jean-Marie Drouin, Marius Bélanger, Francine Gravel, Yves Pelletier, Jean Létourneau, Pierre Dutil, Marcel Busque, Guy Labbé, Gérard Larochelle et Pierre-André Pomerleau.

Quant à M. Jacques Petit, il a été présenté comme étant le premier bénévole à plein temps des prochains Jeux d'été du Québec. Il agira comme responsable de l'information.

Près de 1,000 participants attendus au week-end biblique de La Pocatière

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — Plus de 800 participants étaient déjà inscrits, hier, et c'est au moins 925 personnes de tous âges, de toutes conditions sociales, et provenant de tout l'est du pays, qui assisteront ce soir, à La Pocatière, à l'ouverture du 8e week-end biblique national organisé par la Société catholique de la Bible (SOCABI).

C'est ce qu'a précisé au SOLEIL, le vicaire général du diocèse de Sainte-Anne, l'abbé Augustin Lemieux, responsable d'une quinzaine de comités chargés du bon déroulement de ces importantes assises bibliques, ainsi que de l'accueil des congressistes.

Comme l'a rappelé le directeur général de SOCABI, Monique Desrochers, le week-end biblique, cette année, se veut une expérience, une

découverte, à laquelle sont convoqués aussi bien les pratiquants que les non-pratiquants, les laïcs que les religieux, les jeunes que les adultes, sous le thème de "Une vie à vivre... seul ou avec d'autres."

Programme du week-end

Ce soir, à 20h30, le 8e week-end biblique débutera par un "Plongeon dans notre vécu", avec le directeur du Centre biblique du diocèse de Montréal, et rédacteur du feuillet biblique Parole-Dimanche, M. Paul-André Giguère.

Samedi

Samedi, à 9h00, le week-end se poursuivra avec une conférence de Jean Martucci, prêtre, président de SOCABI, sur "Le sens de la vie." La causerie sera suivie d'une période de questions, puis d'un atelier d'intégration.

A partir de 13h30, les partici-

pants seront répartis en quatre groupes pour approfondir les quatre activités suivantes: 1) "Une communauté bâtit sa vie", avec vidéocassette sur le "JAL"; 2) "L'homme, être de relation"; 3) une réflexion silencieuse sur "L'individu, la communauté, et Dieu"; 4) un atelier sur "L'homme, membre d'une communauté."

Suivra, à 16h30, une conférence du Père rédemptoriste Laval Létourneau, portant sur "L'homme, être de relation dans sa dimension collective".

La journée de samedi se terminera par une fête d'une communauté qui célèbre, dont l'animateur sera Guy Paradis, prêtre, animateur de pastorale au CEGEP de Rivière-du-Loup.

Dimanche

Dimanche, le 8e week-end biblique se continuera avec une confé-

rence d'un théologien du collège dominicain d'Ottawa et de Montréal, le P. Michel Gourgues, sur "Une vie à changer, à la lumière de la résurrection". Intervention qui sera suivie d'une période de questions et d'un atelier sur l'engagement.

A 13h30, ce sera une dernière causerie, cette fois par le responsable du secteur des adultes à l'Office de catéchèse du Québec, M. André Beauchamp, prêtre, qui traitera de "Une vie à vivre aujourd'hui, pour le chrétien membre d'une communauté."

Le week-end biblique se déroulera à la cathédrale de La Pocatière ainsi qu'au collège de Sainte-Anne. Des dispositions ont été prises pour loger le surplus de participants dans des maisons privées de la région, ainsi que pour assurer un service de transport par autobus, notamment pour les participants de Montréal et de Québec.

Campagne de \$500,000 pour l'UQAR

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — La Fondation de l'université du Québec à Rimouski

procédait, récemment, au lancement de sa campagne de souscription, au cours d'une cérémonie à laquelle ont participé quelque 300 invités.

L'objectif de la Fondation de l'U-

QAR, comme on le sait, est de constituer un capital financier dont le rendement servira éventuellement à subventionner des programmes de recherche susceptibles de favoriser le développement de la région.

la recherche universitaire dans l'Est du Québec et sur la Côte-Nord.

Certes, les organismes gouvernementaux demeureront les principaux subventionneurs de la recherche universitaire. Mais en créant la Fondation de l'UQAR, les fondateurs étaient conscients que les priorités des organismes gouvernementaux en ce qui a trait à la recherche ne concordent pas toujours avec l'ensemble des besoins régionaux. C'est pourquoi la Fondation vise à assurer une complémentarité en regard des subventions existantes, et de promouvoir ainsi la recherche au profit du milieu régional.

La plupart des universités américaines, canadiennes et québécoises sont aidées par des fondations de ce genre, et c'est pourquoi on a procédé à la fondation de cet organisme, qui permettra d'assurer un complément indispensable en vue du développement de la recherche, permettant ainsi d'innover dans des secteurs qui auraient pu être négligés sans cet apport financier.

Lors de la création de la Fondation, son président, M. Alcide Horth, a mis en relief la complémentarité du financement public et de l'appui du secteur privé dans la recherche de l'excellence au niveau universitaire. Les universités publiques, disait-il, ont une base solide; elles ont l'appui des États. Celles qui atteignent l'excellence, cependant, le font grâce à leur agressivité, leur détermination et avec les dons du secteur privé.

La Fondation vise dans un premier temps à recueillir plus d'un demi-million de dollars. Interrogé à ce sujet, M. Raymond Côté, coordonnateur de la campagne de souscription, a précisé que la campagne se poursuivra de manière intensive au cours des trois prochains mois, mais qu'elle restera ouverte par la suite. On estime à 15,000 le nombre de personnes à contacter dans l'Est du Québec et sur la Côte-Nord, soit l'aire de rayonnement de l'université.

Lors du lancement de la campagne, deux souscriptions importantes ont été annoncées, soit celle de la compagnie Québec Téléphone, pour un montant de \$25,000, et dont le président, M. Raymond Sirois, est également président d'honneur de la campagne de souscription de la Fondation. La ville de Rimouski a également fait part de cette occasion d'une souscription de \$50,000, payable au rythme de \$10,000 par année pendant cinq ans.

Pourquoi cette Fondation?

Créée en avril 1978, cette Fondation de l'UQAR a pour objectif fondamental, comme on l'a dit, de recueillir des fonds en vue de favoriser le développement et l'avancement de l'enseignement et de



M. Alcide C. Horth, président de la Fondation de l'UQAR

**VILLE DE BEAUPRE
COMITÉ DE CHARLEVOIX
DEMANDE DE SOUSCRIPTIONS
PROJET D'ÉGOUTS ET
D'AQUÉDUC
SECTEUR IV - HAUT BEAUPRE
PROJET B.P.R.: M28-76-13**

Des soumissions sont par la présente demandées pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le secteur IV de la municipalité de la Ville de Beauce.

Les entrepreneurs pourront se procurer les documents nécessaires à la préparation de cette soumission au bureau des ingénieurs-conseils, Les Consultants B.P.R., 3333, boulevard Hamel, Québec 8, Québec, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) entièrement remboursable à ceux qui déposeront une soumission et qui retourneront les plans et devis en bonne condition.

Les soumissions sont ouvertes aux entrepreneurs ayant leur siège social dans la province de Québec. Les soumissions devront être remplies sur les formulaires préparés à cette fin, et incluses dans une enveloppe identifiant clairement le contenu "Soumission B.P.R.: M28-76-13".

Le soumissionnaire devra accompagner sa soumission d'un chèque accepté ou d'un cautionnement de soumission: représentant 10% de sa soumission, ainsi que des autres documents requis au cahier des charges générales.

Les soumissions seront reçues avant 16:00 heures, heure locale, lundi le 6 novembre 1978, au bureau du secrétaire-trésorier à la mairie de la Ville de Beauce, 216, rue Prévoist, Québec. Les entrepreneurs sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se tiendra le même soir à 19:30 heures, heure locale, lors de l'assemblée du conseil.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Jean-Paul Paré, s.m.a.
Secrétaire-trésorier



**Gouvernement du Québec
Bureau de l'Éditeur officiel du Québec**

**Division des contrats
Appel d'offres no 7929**

Pour la fabrication de disques (microsilons, 33 1/3 tours) et de cassettes à partir de bandes maîtresses de 108 versions instrumentales de 108 chansons québécoises.

Fabrication et pressage des disques ainsi que la réalisation de la maquette des pochettes et de leur impression, et la mise en marché du produit.

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans un document disponible et remis gratuitement à ceux qui en feront la demande, du lundi au vendredi inclusivement de 8h 30 à 16h 30 à:

**Bureau de l'Éditeur officiel du Québec
Division des contrats
1283 boul. Charest ouest
Édifice Gagnon, 2e étage
Québec, Qué.
G1N 2C9
Tél.: 418-643-5038**

Seules les sociétés, compagnies et corporations manufacturières de disques ayant leur siège social au Québec et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement de la Division des contrats du Bureau de l'Éditeur officiel du Québec sont admises à soumissionner.

Date de fermeture: 9 novembre 1978 à 15.00h.

L'Éditeur officiel ne s'engage pas à retenir nécessairement la proposition la plus élevée quant aux réductions ni aucune des soumissions.

Charles-Henri Dubé
Éditeur officiel du Québec

APPEL D'OFFRES CITÉ DE MONTMAGNY REFECTION A L'EDIFICE DU POSTE DE POMPIERS ET POLICE

PROPRIÉTAIRE: Cité de Montmagny
97, avenue Ste-Julie
Montmagny, P.Q.

ARCHITECTE: Paul E. Samson, A.D.B.A.
56, rue St-Pierre
Québec, P.Q.

CONSULTANTS:
STRUCTURE: M. Jean-Marie Déom, ing.
97, avenue Ste-Julie
Montmagny, P.Q.
**MECANIQUE,
PLOMBERIE &
ELECTRICITE:** Montmagny, P.Q.

La Cité de Montmagny demande des soumissions pour la réfection de son édifice du Poste de Pompiers et Police situé à 97, avenue Ste-Julie, Montmagny, P.Q.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ou corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus du gérant de la Cité de Montmagny, à partir du 30 octobre 1978 contre un dépôt de \$100.00 qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les plans et devis peuvent être également vus au bureau de l'Association des Constructeurs du Québec, 375, rue Verdun, Québec. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur du contrat, à l'ordre de la Cité de Montmagny ou d'un cautionnement de soumission au montant de 15% de la valeur de la soumission et des autres obligations écrites au devis, le tout valide pour une période de 60 jours de la date de l'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour: a) un cautionnement d'exécution de contrat pour une valeur de 50% du montant du contrat, b) Un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services pour un montant initial de 50% du contrat, c) Un cautionnement d'entretien pour une période de cinq ans au montant de 10% du montant du contrat.

Les soumissions (original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire à la Cité de Montmagny, 97, avenue Ste-Julie, Montmagny, Cte Mtgny, seront reçues jusqu'à 16:00 h, heure locale en vigueur le 10 novembre 1978 pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

L'entrepreneur général soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités sous mentionnées fourniront, à leurs frais, des cautionnements demandés et échangeables à la signature du contrat pour: a) Un cautionnement d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services au montant de 50% du montant du contrat, b) Un cautionnement d'entretien pour une période de cinq (5) ans au montant de 10% du montant du contrat pour les spécialités ci-dessus nommées dont la plomberie, le chauffage, l'électricité et la ventilation.

Ces soumissions devraient être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur de la soumission de la spécialité, fait à l'ordre du Propriétaire et de l'Entrepreneur à être choisis ou d'un cautionnement de soumission établi au montant de 15% de la valeur de la soumission, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie devra accompagner la copie destinée au Propriétaire remise au Bureau des Soumissions Déposées.

Les sous-traitants assujettis aux règlements des Soumissions déposées du Québec devront présenter leur soumission pas plus tard que 16:00 h, le 8 novembre 1978.

Il appartient aux Entrepreneurs généraux soumissionnaires de juger le choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Donné à Montmagny, le 20 octobre 1978.

Jean-Marie Déom, Ing.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

VCC.88062.F 14 novembre 1978 CONSOLES POUR ÉTAGÈRES À CÂBLE Garantie de soumission: \$4,000	VPE.81080.F 21 novembre 1978 CENTRES DE COMMANDE DE MOTEUR 600V Garantie de soumission: \$6,000	VCC.88063.F 21 novembre 1978 CÂBLE EN CUIVRE TYPE RW-90 ISOLÉ À 600 ET 1,000V Garantie de soumission: \$20,000
--	--	---

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4**

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000, le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint

L'UPA de Québec-Sud vise la rentabilisation de l'agriculture

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — "L'année qui se termine pour la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, aura été axée principalement sur l'aménagement régional et sur la place que les producteurs et l'agriculture doivent occuper dans notre économie et notre collectivité régionale."

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL, Mme Jeanine Bourque, présidente de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, au lendemain de l'assemblée générale annuelle de cet organisme, tenue à Sainte-Marie de Beauce, et qui groupait quelque 175 producteurs et représentants de chacun des syndicats apécia. listés de l'UPA de Québec-Sud.

Selon Mme Bourque, "c'est dans ce

cadre qu'en 1977-78, la Fédération de l'UPA de Québec-Sud a consacré beaucoup d'énergie à l'environnement et au zonage, à la relève agricole, à la représentation de l'agriculture auprès des autres secteurs d'activités, puis à l'information des agriculteurs et du public en général".

"Sans toutefois dit-elle, négliger

l'unité de pensée, d'action et de représentation en ce qui concerne l'ensemble des problèmes reliés à l'agriculture autant que la mise en marché des produits agricoles."

La Fédération de l'UPA de Québec-Sud, étant aujourd'hui perçue comme un agent important et représentatif du milieu, d'après Mme Jeanine Bourque, "il faut convenir aussi qu'elle obtient une bonne crédibilité chez les agriculteurs et auprès des divers organismes publics".

Profits normaux

La population étant de plus en plus consciente de la nécessité de développer une agriculture en santé qui soutienne une économie en santé, c'est pour cela fit remarquer notre informateur "que l'agriculture en 1978-79 se doit de retirer des profits normaux à partir d'investissements sécuritaires comme tout autre homme d'affaires".

Pour obtenir de tels produits normaux, a déclaré Mme Jeanine Bourque, "il faudra poursuivre les luttes entreprises dans tous les dossiers majeurs déjà en cours; mais surtout, il faudra faire en sorte que les relations coopération-syndicalisme en agriculture viennent renforcer les agriculteurs et qu'ils puissent vraiment tirer le maximum de leurs deux outils privilégiés".

L'autre préoccupation majeure qu'on devra résoudre en 1978-79, a ajouté Mme Bourque "c'est la rentabilisation de l'agriculture".

"Pour obtenir cette rentabilisation dit-elle, il faudra comme producteur s'ouvrir aux changements, à l'évolution, aux moyens nouveaux, à la diversification de nos productions et de nos méthodes de mise en marché."

Au terme de son exposé, la présidente de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud a rappelé qu'en 1977-78:

— la place de la femme en agriculture commence à être valorisée en principe, mais il reste beaucoup à faire;

— la place des jeunes dans la vie de l'Union, et pour le développement de l'agriculture a marqué aussi un pas important;

— que l'esprit d'équipe et d'unité qu'on a tous ensemble créé dans Québec-Sud est un gage important de réussite.

Mme Jeanine Bourque a de plus rendu hommage à M. Roland Carbonneau, dont le départ est survenu au cours de l'année et qui fut reconnu comme un des principaux pionniers bâtisseurs de l'UPA de Québec-Sud depuis 20 ans.



Le maire Sylvester Redmond, M. Clément Fortier, président de la Société des Jeux du Québec Inc., et M. Robert Dutil, directeur général du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec, ont procédé à la signature du protocole d'entente pour la tenue des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges.

Ville St-Georges va accueillir les Jeux d'été 1979

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le maire Sylvester Redmond et M. Clément Fortier, président de la Société des Jeux du Québec Inc., ont procédé avant-hier soir, à la signature du protocole d'entente pour la tenue des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges.

Par la signature de ce protocole d'entente, la ville de Saint-Georges est la première municipalité au Québec à se voir accorder pour la seconde fois les Jeux du Québec, puisqu'en 1974 cette localité avait présenté les Jeux d'hiver et qu'on avait enregistré un surplus d'opération d'au-delà de \$30,000.

Le budget d'opération des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges de Beauce, est de l'ordre d'environ \$700,000 et déjà l'on est assuré d'une subvention gouvernementale de \$315,000.

Pour faire un succès de cet événement, a déclaré au SOLEIL, le maire Sylvester Redmond, "il est évident que la ville de Saint-Georges compte sur la collaboration de toute la population du grand Saint-Georges et également des municipalités avoisinantes de la région Chaudière.

"Nous ne sommes aucunement inquiets du financement a-t-il, car déjà après consultation auprès des bénévoles qui oeuvrèrent en 1974, l'on est assuré de leur appui pour les prochains Jeux d'été du Québec."

La participation

D'une durée de 10 jours, la participation aux prochains Jeux d'été du Québec, sera d'au moins de 4,000 athlètes répartis en trois blocs dans

quelque 14 ou 18 disciplines à être déterminées par la Société des Jeux du Québec Inc.

Sauf la voile qui probablement aurait lieu au lac Saint-François de Lambton, au lac Poulin de Saint-Benoit, ou au lac de Lac-Étchemin, toutes les disciplines se dérouleront à Ville Saint-Georges.

Il en sera ainsi, a-t-on fait remarquer, car à Saint-Georges de Beauce, il y a déjà en place, un stade couvert (le Palais des Sports), huit courts de tennis extérieurs, un terrain de baseball et de balle-molle, trois piscines extérieures, une piste d'athlétisme, deux gymnases, un terrain de football, deux terrains de soccer, et une piscine intérieure.

Le comité

La Beauce étant reconnue comme une région accueillante, c'est l'industriel Roger Dutil qu'on a confié la présidence du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec, et son fils Robert Dutil en sera le directeur général, assisté de Pierre Beaudoin, responsable des loisirs à Ville Saint-Georges.

Les autres membres du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec sont: MM. Lorenzo Bureau, vice-président, Sylvester Redmond, Louis Anto, Maurice Jacques, l'abbé Jean-Marie Drouin, Marius Bélanger, Francine Gravel, Yves Pelletier, Jean Létourneau, Pierre Dutil, Marcel Busque, Guy Labbé, Gérard Larochelle et Pierre-André Pomerleau.

Quant à M. Jacques Petit, il a été présenté comme étant le premier bénévole à plein temps des prochains Jeux d'été du Québec. Il agira comme responsable de l'information.

\$600,000 investis au centre industriel de Saint-Anselme

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-ANSELME — Depuis juin dernier, la construction de trois entreprises commerciales et de quatre maisons résidentielles, dans les limites du Centre industriel régional de Dorchester, à Saint-Anselme, a nécessité des investissements d'au-delà de \$600,000.

Il s'agit de la construction d'un magasin Handy Andy (\$265,000) propriété de M. Jean-Claude Audet; de l'entreprise "Les meubles pantoufard" (\$100,000), propriété de MM. Jean Aubut et Réal Turgeon; puis d'une salle de montre avec un entrepôt d'armoires de cuisine construit par M. Réal Fortier au coût de quelque \$70,000.

Du côté résidentiel, quatre maisons ont été construites nécessitant des investissements d'au moins \$160,000 et ce projet résidentiel dans les limites du Centre industriel régional de Dorchester, à Saint-Anselme, a été conçu en fonction d'une disponibilité de 45 terrains résidentiels.

Objectif

En opération depuis 1972, l'Association coopérative du centre indus-

triel régional de Dorchester (l'ACCIRD) qui voit au bon fonctionnement de ce complexe commercial, industriel et résidentiel, à Saint-Anselme de Dorchester, regroupe une centaine de membres et est sous la présidence de M. Léandre Marceau.

Pour le présent exercice financier, l'objectif que s'est fixé l'ACCIRD, a déclaré hier, au SOLEIL, M. Antoine Audet, l'un des directeurs de cet organisme, "est d'orienter la construction sur un plan commercial et résidentiel".

On a tout pour réussir, a ajouté M. Audet, car l'association dispose d'une superficie totale de près d'un million de pieds carrés de terrain, répartis tant du côté est que du côté ouest du boulevard Bégin, à Saint-Anselme de Dorchester.

Projets

Du côté des projets à venir, il est grandement question de la construction d'une "brasserie" par M. Edouard Bélanger, de Saint-Anselme, puis de l'implantation d'un entrepôt rigoureux au niveau provincial.

On a aussi appris qu'un montant

de \$17,000 avait été dépensé par l'ACCIRD pour des travaux d'acqueduc et d'égout dans le secteur commercial et qu'une étude serait bientôt en vue de compléter le réseau d'acqueduc et d'égout dans le secteur résidentiel.

A ce sujet, a signalé notre informateur, l'ACCIRD se doit d'en venir à une entente avec la municipalité du village de Saint-Anselme, car le Centre industriel régional de Dorchester se situe dans les limites de la paroisse de Saint-Anselme.

Exécutif

Dans ses fonctions, le président de l'ACCIRD, M. Léandre Marceau est assisté de MM. Irénée Couture, vice-président; Jean-Marc Carrier, secrétaire; Hervé-Emile Allen, Antoine Audet et Guy Brochu, tous directeurs.

Au cours des prochains mois, l'une des tâches de cet exécutif sera de recruter de nouveaux membres puis d'inviter d'autres industriels et commerçants à venir s'installer dans le Centre industriel régional de Dorchester, à Saint-Anselme.

Accusé de négligence criminelle pour un accident dans Charlevoix

par Lucien LATULIPPE

Une accusation de négligence criminelle a été portée contre Angelo Asselin, âgé de 20 ans, de Saint-Fidèle de Charlevoix. Le jeune homme a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été remise à un mois.

Le juge Roch Lefrançois, qui présidait la cour à La Malbaie, cette semaine, a laissé le prévenu en liberté provisoire.

Me Marc Dufour est le représentant du ministère de la Justice dans cette cause.

Cette accusation fait suite à une collision qui a coûté la vie à M. Jean-Marie Legault, âgé de 30 ans, de Saint-André d'Argenteuil. La tragédie est survenue le 16 juillet, dans une légère courbe de la route 138 à Baie-des-Rochers, dans le comté de Charlevoix.

Par ailleurs, l'enquête préliminaire de Jacques Gaudreault, âgé de 31 ans, de Montréal, a dû être reportée au 21

novembre prochain. L'un des présumés complices du prévenu a refusé de témoigner.

Gaudreault est accusé d'avoir participé au hold-up de \$10,000 à la Caisse populaire de Saint-Paul de Montmagny, le 21 juillet dernier.

Ses deux présumés complices, Pierre Poissan, âgé de 27 ans, et Denis Desjardins, âgé de 25 ans, de Montréal aussi, avaient été envoyés aux assises. Ils ont opté pour un procès devant un juge seul et leur cause remise en décembre prochain.

LE SOLEIL

AVIS

à nos abonnés par la poste

Le conflit postal étant maintenant terminé, nous avisons nos abonnés par la poste que nous prolongeons leur abonnement pour une période correspondant à la durée du conflit.

DIVISION DU TIRAGE

647-3333

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

en bref

Deux cinémas

THETFORD MINES — Un édifice devant abriter deux cinémas sera construit prochainement à Thetford Mines, à l'angle des boulevards Smith et Pie II. Ce projet qui doit être achevé pour février prochain, nécessitera un investissement de \$350.000. En fait, les deux salles de projection d'une capacité respective de 406 et 215 places seront aménagées dans un bâtiment de 33' x 62' qui sera construit en annexe à l'édifice qui abrite le Centre de l'auto de l'Amiante. Les promoteurs du projet sont M. André Gilbert, président de Filmo Vision, autrefois de France Filmu, et M. Robert Lortie, actuellement directeur de Ciné-Loisirs au Centre paroissial Saint-Alphonse de Thetford. L'édifice sera construit par M. Emilien Bernier, propriétaire du Centre de l'auto de l'Amiante. M. Bernier louera les locaux à MM. Gilbert et Lortie en vertu d'un bail d'une durée de dix ans, avec option de renouvellement. Thetford possède deux salles de cinéma, le Pigalle, et le Centre paroissial Saint-Alphonse qui opère seulement durant les fins de semaine, de septembre au début de juin.

Rallye photographique

LA MALBAIE — Dans le but de mieux faire connaître la région, l'Association touristique de Charlevoix organise un rallye photographique. Tous les photographes amateurs qui veulent participer à ce concours ont jusqu'au 4 décembre prochain pour faire parvenir leurs photographies. Les membres du jury ont sélectionné 5 sites panoramiques de la région et il s'agit pour les participants de tenter de les repérer en prenant au hasard des photographies de sites susceptibles d'avoir été sélectionnés. L'association offre aux gagnants un séjour pour deux personnes dans un établissement hôtelier de la région.

Trois aspirants

Trois aspirants conseillers brigueront les suffrages des citoyens de Saint-Augustin de Portneuf, lors des élections municipales du 5 novembre prochain. Ces trois candidats déclarés, tous membres de l'équipe du maire actuel Vincent Barrette, sont MM. Guy Côté, Marcel Desroches et Luc Cantin. Deux d'entre eux, MM. Côté et Desroches, siègent déjà au conseil municipal de Saint-Augustin et sollicitent en fait un simple renouvellement de mandat. Quant au troisième, M. Luc Cantin, c'est un nouveau venu sur la scène municipale. Agriculteur, M. Cantin s'est déjà impliqué activement dans le monde du loisir, à Saint-Augustin. En 1978, seulement trois des six postes de conseillers seront possiblement soumis à une élection, la municipalité étant toujours régie par le code municipal du Québec.

Nouveau président

LA MALBAIE — L'enquête a confirmé que des bijoux pour \$40.000 avaient été dérobés à la bijouterie Gui aume Gauthier, située dans le magasin Gagnon et Frère, au 308 rue Saint-Etienne, à La Malbaie. Il semble que les voleurs soient des professionnels. Les comptoirs en vitre ont été dépeçés des bijoux ayant de la valeur. Les intrus ont dédaigné les pacotilles. Le cambriolage a eu lieu en fin de semaine, durant la nuit de samedi à dimanche. La police municipale de La Malbaie qui fait enquête avec la Sûreté du Québec laisse entendre que les intrus sont entrés par le toit de l'édifice.

Directeur d'un CEGEP

THETFORD MINES — M. Gaston Dodier a accédé à la présidence de la Chambre de commerce de Thetford Mines pour la prochaine année, succédant à M. Nil Gosselin. Agiront comme vice-présidents, MM. Jean-Marie Lachance et Réjean Labonté. M. Henri Blanchard continuera à occuper le poste de secrétaire-trésorier. Les directeurs choisis sont MM. Georges Laroche, Roger Morin, Alain Thériault, Jacques Ferron, Denis Grenier, Germain Tisseur, André Fouquet, Jacques Mongrain, Florent Vigneault, et André Fréchette.

L'enquête confirme

THETFORD MINES — Un ancien thetfordois, M. Marcel Lafleur, a été nommé directeur général du CEGEP de Thetford Mines. Il entrera en fonction en décembre prochain. Il remplacera M. Maurice Prévost dont le mandat ne fut pas renouvelé par le conseil d'administration en juin dernier. M. Prévost avait remplacé M. l'abbé Gérard Lemay, démissionnaire. Agé de 38 ans, M. Lafleur fut principal de l'école polyvalente de Thetford Mines de septembre 1972 à juin 1975. En 1977, il avait été arbitre dans le conflit qui opposait les trois commissions scolaires francophones de la région de l'Amiante aux syndicats de l'enseignement relativement aux négociations locales. Actuellement, M. Lafleur occupe le poste de directeur du service des relations de travail à la direction des cadres au sein du ministère québécois des Affaires sociales.

Une course au trésor

THETFORD MINES — Dans la région de l'Amiante, la semaine des caisses populaires a été soulignée par une course au trésor. L'initiative s'est avérée un succès. Des enveloppes contenant des sommes d'argent variant entre \$100 et \$500 avaient été cachées dans les territoires des différentes caisses populaires participantes. Toutes ont été trouvées. Seize personnes se sont partagées \$3.500.

Subvention quadruplée

VICTORIAVILLE — Le ministère québécois des Communications vient d'accorder une subvention de \$31.000 à la Télévision communautaire des Bois-Francs pour l'aider à poursuivre ses activités. Il s'agit d'une forte augmentation en comparaison de l'an dernier alors que l'organisme n'avait reçu que \$8.000.

Baisse de la taxe scolaire

VICTORIAVILLE — La Commission scolaire de Victoriaville a fixé à \$1.03 par cent dollars d'évaluation imposable le taux de la taxe foncière pour l'année 1978-79. Il s'agit d'une diminution de \$0.03 par rapport à 1977-78, et d'une baisse de \$0.14 au regard de 1976-77. Cette commission scolaire a réalisé un léger surplus de \$56.316 au terme de l'exercice financier se terminant le 30 juin 1978. Les revenus se sont chiffrés par \$14.789.855 en comparaison de \$14.733.539 pour les dépenses.

\$2 millions pour relocaliser une usine, à Sainte-Marie de Beauce

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — La relocalisation de l'usine des "Fabrications Gilles Drolet Ltée" de Scott-Jonction, dans les limites du parc industriel de Ville Sainte-Marie de Beauce, nécessitera des investissements d'au moins \$2 millions.

C'est ce qu'a révélé hier, M. Gilles Drolet, président de cette entreprise beauceronne qui se spécialise dans la fabrication des caisses de son, lors d'une conférence de presse tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Marie, et qui groupait des représentants de cette localité ainsi que de la SDI et du MEER.

En opération depuis juillet 1975, dans l'ancienne usine des Valises de Scott, à Scott-Jonction, l'entreprise des "Fabrications Gilles Drolet Ltée" se devait de construire une nouvelle usine, car comme l'a expliqué M. Drolet, "le volume de ventes mensuel qui, en 1975, était de 100 caisses de son, est passé aujourd'hui à 2.500 unités et nos prévisions pour septembre 1979 à notre nouvelle usine de Sainte-Marie sont de 20.000 caisses de son par mois".

De cette production, 80 pour 100 est exporté du côté américain, dont 50 pour 100 de cette exportation à la compagnie Bose Corporation Limited, de Framingham, en banlieue de Boston.

Côté financier

La mise de fonds nécessaire à la construction de la nouvelle usine des "Fabrications Gilles Drolet Ltée" à Sainte-Marie de Beauce, provient dans une proportion de 80 pour 100 de capital américain, plus précisément des dirigeants de la compagnie Bose Corporation Limited, a déclaré M. Drolet.

De son côté, la SDI a annoncé hier, par l'entremise de M. Martin Poullin, une aide financière de \$470.000 dont le paiement s'effectuera en quatre versements entre la période du 1er juillet 1979 et le 30 juin 1983.

On a aussi appris par l'entremise de M. André Martineau, que la participation du MEER sera de \$403.750 et sera effectuée en deux versements, dont 80 pour 100 de ce montant sera versé dès la mise en exploitation de la nouvelle usine à Sainte-Marie.

L'investissement d'au moins \$2 millions pour la relocalisation de l'usine des "Fabrications Gilles Drolet Ltée" consistera principalement en la mise en place d'une nouvelle bâtisse et de \$600.000 pour l'achat de nouvelles machineries et d'équipements.

De l'espace

Pour la construction de sa nouvelle usine à Sainte-Marie de Beauce, d'une superficie de quelque 48.000 pieds carrés de plancher, M. Gilles Drolet a fait l'achat d'une superficie de terrain de 350.000 pieds carrés au coût de \$20.000 et situé non loin de l'autoroute Robert Cliche et de la nouvelle usine Béton Bolduc Inc., dans les limites du parc industriel de Ville Sainte-Marie de Beauce.

Voué à un avenir prometteur, puisque l'on parle déjà de la construction d'un second module d'ici quelques années cette expansion de l'entreprise des "Fabrications Gilles Drolet Ltée" permettra que le personnel passe de 35 à 61 employés et cela dès le début des

opérations de la nouvelle usine à Ville Sainte-Marie de Beauce.

A savoir quand débiteront les

travaux pour la construction de cette nouvelle usine, M. Gilles Drolet a clairement laissé entendre "dès le début de décembre et s'il n'y a pas de

retard dans l'exécution du projet, l'usine des "Fabrications de Gilles Drolet Ltée" sera en opération à Sainte-Marie, dès septembre 1979".



Nouvelle église à Saint-Ferréol

C'est le samedi 4 novembre que sera inaugurée la nouvelle église de Saint-Ferréol-les-Neiges qui remplace celle que le feu a ravagée en mars 1975. Construite au coût de \$360.000, elle peut recevoir 425 personnes. Le toit est fait de deux versants, pour se marier au paysage montagneux des environs. L'intérieur est orné de deux statues sculptées par Alphonse Paré de Sainte-Anne-de-Beaupré: l'une représente la Vierge habillée d'une cagoule d'hiver

et tenant un cristal de neige, l'autre Saint-Joseph. L'extérieur recevra une statue de saint Ferréol, soldat romain martyrisé en 303. Contrairement à bien d'autres églises de couleur grise ou blanche, celle de

Saint-Ferréol est de couleur crème. Le curé, l'abbé Léonard Bouchard, est fier d'affirmer que la nouvelle église est entièrement payée. La cérémonie de consécration sera présidée par Mgr Jean-Paul Labrie.

Gouvernement du Québec
Bureau de l'Éditeur officiel du Québec

Division des contrats
Appel d'offres no 7929

Pour la fabrication de disques (microsilons, 33 1/3 tours) et de cassettes à partir de bandes maîtresses de 108 versions instrumentales de 108 chansons québécoises.

Fabrication et pressage des disques ainsi que la réalisation de la maquette des pochettes et de leur impression, et la mise en marché du produit.

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans un document disponible et remis gratuitement à ceux qui en feront la demande, du lundi au vendredi inclusivement de 8h 30 à 16h 30 :

Bureau de l'Éditeur officiel du Québec
Division des contrats
1283 boul. Charest ouest
Édifice Gagnon, 2e étage
Québec, Qué.
G1N 2C9
Tél.: 418-643-5038

Seules les sociétés, compagnies et corporations manufacturières de disques ayant leur siège social au Québec et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement de la Division des contrats du Bureau de l'Éditeur officiel du Québec sont admises à soumissionner.

Date de fermeture: 9 novembre 1978 à 15.00h.

L'Éditeur officiel ne s'engage pas à retenir nécessairement la proposition la plus élevée quant aux redevances ni aucune des soumissions.

Charles-Henri Dubé
Éditeur officiel du Québec

APPEL D'OFFRES
CITÉ DE MONTMAGNY
REFECTION A L'ÉDIFICE DU
POSTE DE POMPIERS ET POLICE

PROPRIÉTAIRE: Cité de Montmagny
97, avenue Ste-Julie
Montmagny, P.Q.

ARCHITECTE: Paul E. Samson, A.D.B.A.
56, rue St-Pierre
Québec, P.Q.

CONSULTANTS:
STRUCTURE: M. Jean-Marie Déom, ing.
97, avenue Ste-Julie
Montmagny, P.Q.

MECANIQUE,
PLOMBERIE &
ELECTRICITE: Després, Landry & Associés
1, Place de l'Eglise
Montmagny, P.Q.

La Cité de Montmagny demande des soumissions pour la réfection de son édifice du Poste de Pompiers et Police situé à 97, avenue Ste-Julie, Montmagny, P.Q.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ou corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus du gérant de la Cité de Montmagny, à partir du 30 octobre 1978 contre un dépôt de \$100.00 qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les plans et devis peuvent être également vus au bureau de l'Association des Constructeurs du Québec, 375, rue Verdun, Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur du contrat, à l'ordre de la Cité de Montmagny ou d'un cautionnement de soumission au montant de 15% de la valeur de la soumission et des autres obligations écrites au devis, le tout valide pour une période de 60 jours de la date de l'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour: a) Un cautionnement d'exécution de contrat pour une valeur de 50% du montant du contrat, b) Un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services pour un montant initial de 50% du contrat, c) Un cautionnement d'entretien pour une période de cinq ans au montant de 10% du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné à la Cité de Montmagny, 97, avenue Ste-Julie, Montmagny, Cte Mtny, seront reçues jusqu'à 16.00 hres, heure locale en vigueur le 10 novembre 1978 pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

L'entrepreneur général soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités sous mentionnées fourniront, à leurs frais, des cautionnements demandés et échangeables à la signature du contrat pour: a) Un cautionnement d'entretien pour un montant de cinq (5) ans au montant de 10% du montant du contrat pour les spécialités ci-dessus nommées dont la plomberie, le chauffage, l'électricité et la ventilation.

Ces soumissions devraient être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur de la soumission de la spécialité, fait à l'ordre du Propriétaire et de l'Entrepreneur à être choisi ou d'un cautionnement de soumission établi au montant de 10% de la valeur de la soumission, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie devra accompagner la copie destinée au Propriétaire remise au Bureau des Soumissions D'opérés.

Les sous-traitants assujettis aux règlements des Soumissions déposées du Québec devront présenter leur soumission pas plus tard que 16.00 hres, le 8 novembre 1978.

Il appartient aux Entrepreneurs généraux soumissionnaires de juger le choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Donné à Montmagny, le 20 octobre 1978.

Jean-Marie Déom, ing.
Gérant de la Cité de Montmagny

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

VCC.88062.F 14 novembre 1978	VPE.816.F 21 novembre 1978	VCC.88063.F 21 novembre 1978
CONSOLES POUR ÉTAGÈRES À CÂBLE	CENTRES DE COMMANDE DE MOTEUR 600V	CÂBLE EN CUIVRE TYPE RW-90 ISOLÉ À 600 ET 1.000V
Garantie de soumission: \$4,000	Garantie de soumission: \$6,000	Garantie de soumission: \$20,000

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUE., CANADA H1Z 1A4

La garantie de soumission mentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000, le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

VILLE DE BEAUPRE
COMTE DE CHARLEVOIX
DEMANDE DE SOUMISSIONS
PROJET D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC

SECTEUR IV - HAUT BEAUPRE
PROJET B.P.R.: M28-76-13

Des soumissions sont par la présente demandées pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le secteur IV de la municipalité de la Ville de Beauce.

Les entrepreneurs pourront se procurer les documents nécessaires à la préparation de cette soumission au bureau des ingénieurs-conseils, Les Consultants B.P.R., 3333, boulevard Hamel, Québec 8, Québec, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) entièrement remboursable à ceux qui déposeront une soumission et qui retourneront les plans et devis en bonne condition.

Les soumissions sont ouvertes aux entrepreneurs ayant leur siège social dans la province de Québec. Les soumissions devront être remplies sur les formulaires préparés à cette fin, et incluses dans une enveloppe identifiant clairement le contenu "Soumission B.P.R.: M28-76-13".

Le soumissionnaire devra accompagner sa soumission d'un chèque accepté ou d'un cautionnement de soumission représentant 10% de sa soumission, ainsi que des autres documents requis au cahier des charges générales.

Les soumissions seront reçues avant 16.00 heures, heure locale, lundi le 6 novembre 1978, au bureau du secrétaire-trésorier à la mairie de la Ville de Beauce, 216, rue Prévost, Québec. Les entrepreneurs sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se tiendra le même soir à 19.30 heures, heure locale, lors de l'assemblée du conseil.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Jean-Paul Paré, c.m.a.
Secrétaire-trésorier
QUÉBEC, le 24 octobre 1978.



Le bar L'Echouerie à Saint-Etienne de Lauzon

Le Soleil, Gilles Lafond

Le feu ravage le bar de Tex Lecor à Saint-Etienne

par Tom FRECHETTE

Un violent incendie a lourdement endommagé, hier matin, une section importante du piano-bar L'Echouerie, situé sur la rue Principale, à Saint-Etienne de Lauzon, à l'intersection de la route Lagueux.

Selon un estimé sommaire, les dégâts pourraient atteindre le chiffre de \$50,000. Il n'y avait personne dans la bâtisse, semble-t-il, à l'heure où les flammes ont commencé à prendre naissance.

Ce club, qui avait été construit l'hiver dernier et qui avait ouvert ses portes à bonne heure ce printemps, est la propriété de Tex Lecor, le chansonnier bien connu des Québécois, qui était en société avec M. Claude Fréchette et la compagnie Cérada Inc.

Alerté vers 4h45 du matin par Mlle Elisabeth Fréchette, sœur du co-propriétaire et dont la résidence est voisine du club, le chef-pompier Hervé Blais donna aussitôt l'alarme.

Une dizaine de pompiers volontaires sortirent du lit, se vêtirent, monterent à bord de leur voiture respective pour se rendre à la caserne, d'où ils repartirent montés sur un camion à incendie pour arriver sur les lieux du feu dans l'espace de six minutes environ.

D'après le chef Blais, accomplir autant de manoeuvres en si peu de temps devient une preuve évidente de l'efficacité de l'entraînement des sapeurs de Saint-Etienne.

Chaleur intense

À l'arrivée des pompiers près du

club, les flammes sortaient par la porte du côté ouest. A cause du feu qui faisait rage et particulièrement de la fumée dense qui se dégageait du foyer d'incendie, deux pompiers portant chacun un masque à oxygène, défoncèrent la porte et ils pénétrèrent dans la partie où l'élément destructeur exerçait le plus ses ravages.

Dans le quartier de la bâtisse où le feu ravageait le plus, la chaleur était si intense qu'une caisse enregistreuse a fondu, de même que les clés et les notes d'un orgue électronique. A proximité, un système de son et des instruments de musique ont connu un sort identique.

L'irradiation de la chaleur était si forte que plusieurs objets en plastique ont également fondu à une distance aussi grande qu'une quarantaine de pieds, comme des peintures, des pièces décoratives. Vers 6h, soit une heure et quart après leur arrivée, les sapeurs réussissaient à maîtriser les flammes.

Mlle Denyse Gingras, de Saint-Rédempteur, nous a souligné qu'elle n'avait rien remarqué d'anormal dans le bar en quittant son travail mercredi soir, vers 19h.

La même constatation a été faite par Mlle Carole Bruneau, de Saint-Nicolas, qui avait fermé les portes du club jeudi matin, vers 1h.

A prime abord, il semblerait que le feu aurait été provoqué par une défectuosité dans le système électrique. Il ne s'agit là que d'une hypothèse car des agents de la Sécurité du Québec poursuivent une enquête pour tenter de déterminer la cause exacte de cet incendie.

Près de 1,000 participants attendus au week-end biblique de La Pocatière

par Réal LABERGE

du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Plus de 800 participants étaient déjà inscrits, hier, et c'est au moins 925 personnes de tous âges, de toutes conditions sociales, et provenant de tout l'est du pays, qui assisteront ce soir, à La Pocatière, à l'ouverture du 8e week-end biblique national organisé par la Société catholique de la Bible (SOCABI).

C'est ce qu'a précisé le SOLEIL, le vicaire général du diocèse de Sainte-Anne, l'abbé Augustin Lemieux, responsable d'une quinzaine de comités chargés du bon déroulement de ces importantes assises bibliques, ainsi que de l'accueil des congressistes.

Comme l'a rappelé le directeur général de SOCABI, Monique Desrochers, le week-end biblique, cette année, se veut une expérience, une

découverte, à laquelle sont convoqués aussi bien les pratiquants que les non-pratiquants, les laïcs que les religieux, les jeunes que les adultes, sous le thème de "Une vie à vivre... seul ou avec d'autres."

Programme du week-end

Ce soir, à 20h30, le 8e week-end biblique débutera par un "Plongeon dans notre vécu", avec le directeur du Centre biblique du diocèse de Montréal, et rédacteur du feuillet biblique Parole-Dimanche, M. Paul-André Giguère.

Samedi

Samedi, à 9h00, le week-end se poursuivra avec une conférence de Jean Martucci, prêtre, président de SOCABI, sur "Le sens de la vie." La causerie sera suivie d'une période de questions, puis d'un atelier d'intégration.

A partir de 13h30, les partici-

pants seront répartis en quatre groupes pour approfondir les quatre activités suivantes: 1) "Une communauté bâtit sa vie", avec vidéo-cassette sur le "JAL"; 2) "L'homme, être de relation"; 3) une réflexion silencieuse sur "L'individu, la communauté, et Dieu"; 4) un atelier sur "L'homme, membre d'une communauté."

Suivra, à 16h30, une conférence du Père rédemptoriste Laval Lé-tourneau, portant sur "L'homme, être de relation dans sa dimension collective".

La journée de samedi se terminera par une fête d'une communauté qui célèbre, dont l'animateur sera Guy Paradis, prêtre, animateur de pastorale au CEGEP de Rivière-du-Loup.

Dimanche

Dimanche, le 8e week-end biblique se continuera avec une confé-

rence d'un théologien du collège dominicain d'Ottawa et de Montréal, le P. Michel Gourgues, sur "Une vie à changer, à la lumière de la résurrection". Intervention qui sera suivie d'une période de questions et d'un atelier sur l'engagement.

A 13h30, ce sera une dernière causerie, cette fois par le responsable du secteur des adultes à l'Office de catéchèse du Québec, M. André Beauchamp, prêtre, qui traitera de "Une vie à vivre aujourd'hui, pour le chrétien membre d'une communauté."

Le week-end biblique se déroulera à la cathédrale de La Pocatière ainsi qu'au collège de Sainte-Anne. Des dispositions ont été prises pour loger le surplus de participants dans des maisons privées de la région, ainsi que pour assurer un service de transport par autobus, notamment pour les participants de Montréal et de Québec.

Les Jeux d'été 1979 à Saint-Georges

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le maire Sylvester Redmond et M. Clément Fortier, président de la Société des Jeux du Québec Inc., ont procédé avant-hier soir, à la signature du protocole d'entente pour la tenue des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges.

Par la signature de ce protocole d'entente, la ville de Saint-Georges est la première municipalité au Québec à se voir accorder pour la seconde fois les Jeux du Québec, puisqu'en 1974 cette localité avait présenté les Jeux d'hiver et qu'on avait enregistré un surplus d'opération d'au-delà de \$30,000.

Le budget d'opération des prochains Jeux d'été du Québec, à Ville Saint-Georges de Beauce, est de l'ordre

d'environ \$700,000 et déjà l'on est assuré d'une subvention gouvernementale de \$315,000.

Pour faire un succès de cet événement, a déclaré le SOLEIL, le maire Sylvester Redmond, "il est évident que la ville de Saint-Georges compte sur la collaboration de toute la population du grand Saint-Georges et également des municipalités avoisinantes de la région Chaudière.

"Nous ne sommes aucunement inquiets du financement a-t-il, car déjà après consultation auprès des bénévoles qui oeuvrèrent en 1974, l'on est assuré de leur appui pour les prochains Jeux d'été du Québec."

La participation

D'une durée de 10 jours, la partici-

pation aux prochains Jeux d'été du Québec, sera d'au moins de 4,000 athlètes répartis en trois blocs dans quelque 14 ou 18 disciplines à être déterminées par la Société des Jeux du Québec Inc.

Sauf la voile qui probablement aurait lieu au lac Saint-François de Lambton, au lac Poulin de Saint-Benoît, ou au lac de Lac-Etchemin, toutes les disciplines se dérouleront à Ville Saint-Georges.

Il en sera ainsi, a-t-on fait remarquer, car à Saint-Georges de Beauce, il y a déjà en place, un stade couvert (le Palais des Sports), huit courts de tennis extérieurs, un terrain de baseball et de balle-molle, trois piscines extérieures, une piste d'athlétisme, deux gymnases, un terrain de football, deux terrains de

soccer, et une piscine intérieure.

Le comité

La Beauce étant reconnue comme une région accueillante, c'est l'industriel Roger Dutil qui on a confié la présidence du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec, et son fils Robert Dutil en sera le directeur général, assisté de Pierre Beaudoin, responsable des loisirs à Ville Saint-Georges.

Les autres membres du comité organisateur des prochains Jeux d'été du Québec sont: MM. Lorenzo Bureau, vice-président, Sylvester Redmond, Louis Anto, Maurice Jacques, l'abbé Jean-Marie Drouin, Marius Bélanger, Francine Gravel, Yves Pelletier, Jean Létourneau, Pierre Dutil, Marcel Busque, Guy Labbé, Gérard Laroche et Pierre-André Pomerleau.

\$600,000 investis à Saint-Anselme

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-ANSELME — Depuis juin dernier, la construction de trois entreprises commerciales et de quatre maisons résidentielles, dans les limites du Centre industriel régional de Dorchester, à Saint-Anselme, a nécessité des investissements d'au-delà de \$600,000.

Il s'agit de la construction d'un magasin Handy Andy (\$265,000) propriété de M. Jean-Claude Audet; de l'entreprise "Les meubles pantoufard" (\$100,000), propriété de MM. Jean Aubut et Réal Turgeon; puis d'une salle de montre avec un entrepôt d'armoires de cuisine cons-

truit par M. Réal Fortier au coût de quelque \$70,000.

Du côté résidentiel, quatre maisons ont été construites nécessitant des investissements d'au moins \$160,000 et ce projet résidentiel dans les limites du Centre industriel régional de Dorchester, à Saint-Anselme, a été conçu en fonction d'une disponibilité de 45 terrains résidentiels.

Objectif

En opération depuis 1972, l'Association coopérative du centre industriel régional de Dorchester (l'ACCIRD) qui voit au bon fonctionnement de ce complexe commercial,

industriel et résidentiel, à Saint-Anselme de Dorchester, regroupe une centaine de membres et est sous la présidence de M. Léandre Marceau.

Pour le présent exercice financier, l'objectif que s'est fixé l'ACCIRD, a déclaré hier, au SOLEIL, M. Antoine Audet, l'un des directeurs de cet organisme, "est d'orienter la construction sur un plan commercial et résidentiel".

On a tout pour réussir, a ajouté M. Audet, car l'association dispose d'une superficie totale de près d'un million de pieds carrés de terrain, répartis tant du côté est que du côté ouest du boulevard Bégin, à Saint-

Anselme de Dorchester.

Projets

Du côté des projets à venir, il est grandement question de la construction d'une "brasserie" par M. Edouard Bélanger, de Saint-Anselme, puis de l'implantation d'un entrepôt frigorifique au niveau provincial.

On a aussi appris qu'un montant de \$17,000 avait été dépensé par l'ACCIRD pour des travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur commercial et qu'une étude serait bientôt en vue de compléter le réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur résidentiel.

LE SOLEIL

AVIS à nos abonnés par la poste

Le conflit postal étant maintenant terminé, nous avisons nos abonnés par la poste que nous prolongeons leur abonnement pour une période correspondant à la durée du conflit.

DIVISION DU TIRAGE

647-3333

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur ·

Saint-Jean Chrysostome

Après 18 ans de mandat, le maire se retire

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME — Maire depuis près de 18 ans à Saint-Jean-Chrysostome, M. Gérard Nolin se retire de la politique municipale. Voici le message qu'il a transmis au SOLEIL à l'intention de ses concitoyens.

"J'ai servi avec plaisir la population de Saint-Jean-Chrysostome. Je m'en déclare très heureux et satisfait.

"Une analyse sommaire des réalisations et de l'évolution de cette municipalité, durant cette période de près de 18 ans, révèle un bilan positif dont la population a lieu d'être fière. Durant cette période, la population locale a passé de 1,500 personnes à plus de 5,000 personnes; la ville s'est donnée une infrastructure de premier ordre, un parc industriel a été organisé et le secteur résidentiel a pris un essor considérable.

"La ville jouit d'une saine administration et les contribuables comptent parmi les moins taxés de la province de Québec. Malgré cette réalité, il est certain qu'il reste beaucoup à faire. Aussi une nouvelle équipe, combinant l'expérience et la jeunesse, saura répondre aux besoins et aspirations de la population.

"Depuis quelques années, j'ai eu à travailler en tant que maire avec M. Arthur Roberge, lequel siègeait comme conseiller, et j'ai beaucoup apprécié ses capacités de "leadership", de dévouement, d'honnêteté et de bon gestionnaire.

"Un groupe de contribuables, dont je faisais partie, ont invité M. Arthur Roberge à se présenter à titre de maire aux prochaines élections municipales. Ce dernier, désireux de bien servir la population, a accepté de se porter candidat, le 29 octobre. Je souhaite que la population lui fasse confiance, car je suis certain qu'elle profitera de ses qualités personnelles."

M. Gérard Nolin a adressé des remerciements aux employés municipaux, en soulignant leur constante collaboration. Il a signalé en outre les bons services rendus par les conseillers municipaux avec lesquels il a eu l'honneur et la joie de travailler. M. Nolin, enfin, a remercié toute la population de Saint-Jean-Chrysostome, qui lui a fait confiance et l'a appuyé.



L'entrée spectaculaire d'un wagon marquait le début de l'activité dans le nouvel atelier de réparation du CN.



MM. Yvon Masse, vice-président du CN pour la région du Saint-Laurent, Georges Lapiere, maire de Charny, et Fred Barker, ingénieur en chef, inaugurant le Centre de formation à Charny.

Nouvelles installations du CN à Charny

CHARNY — Le Canadien National vient d'investir \$4.5 millions dans la construction de deux nouveaux bâtiments dans le secteur Joffre du CN à Charny. Ces constructions comprennent un atelier de réparation du matériel roulant ainsi qu'un centre de formation pouvant accueillir 24 stagiaires qui effectueront des travaux pratiques.

Lors de l'inauguration, qui a eu lieu hier en présence d'une centaine d'invités, le vice-président du CN pour la région du Saint-Laurent, M. Yvon Masse, a signalé qu'un autre immeuble devant loger le centre administratif de la cour de triage de Joffre est présentement en construction au coût de \$280,000.

M. Masse a en outre annoncé la

construction prochaine d'un gîte pour cheminots, au même endroit et dont le coût s'éleva à \$950,000. Il est également prévu la construction d'un atelier de réparation de radio au coût de \$70,000.

Joffre est la gare de triage la plus importante au Québec à l'extérieur de Montréal avec une superficie de 500 acres et peut recevoir jusqu'à 4,000 wagons. On y emploie de 500 à 600 employés dans la région de Charny, ce qui fait du CN le premier employeur de cette région avec environ \$8 millions payés en salaires annuellement. La cour de triage sert à répartir les wagons et l'équipage pour tous les trains destinés à la région du Québec métropolitain.

Nouvel atelier

Situé au centre de la cour de triage, l'atelier de réparation du matériel roulant faisait l'objet d'une inauguration spectaculaire alors qu'un wagon fit son entrée dans l'atelier en rompant un rideau de papier.

L'immeuble comprend des installations permettant la réparation sur deux voies et l'entretien de locomotives sur une autre voie munie d'une fosse. A l'extérieur de l'atelier, deux voies sont affectées à la réparation du matériel

remorqué. Ces installations, construites au coût de \$2,600,000, permettront la création de nouveaux postes de préposés à la réparation du matériel roulant.

Centre de formation

Le centre de formation (ingénierie) permettra aux employés d'entreprendre un stage d'une durée de deux à trois

semaines. Construit au coût de \$620,000, le centre est doté de 24 chambres particulières et comprend trois salles de cours, une cafétéria, une salle de séjour et une salle de billard.

Les stagiaires recevront l'enseignement théorique à l'aide d'appareils audio-visuels et pourront mettre cet enseignement en pratique dans l'atelier adjacents au centre de formation.

Situé à l'intérieur d'un dôme, l'atelier dispose d'une voie ferrée d'une longueur de 150 pieds. Cet atelier intérieur permettra le travail pratique indépendamment des conditions climatiques extérieures.

La voie ferrée a été aménagée de façon à reproduire toutes les difficultés susceptibles d'être rencontrées au cours des tournées d'inspection des rails. De plus, des tronçons de rail,

comportant toutes sortes de défauts, tels que divers instruments servant aux réparations, complètent l'équipement de l'atelier des travaux pratiques.

Améliorer les méthodes

"L'inauguration du centre de formation pour les employés travaillant à l'entretien de la voie et d'un atelier de réparation du matériel roulant est une indication très élogieuse d'une volonté commune de renouvellement et d'une expression de notre habileté à changer nos méthodes traditionnelles de travail", a mentionné le vice-président du CN.

Derrière cet objectif d'efficacité, selon M. Masse, se retrouve une préoccupation tout aussi importante de révaloriser les métiers des employés de CN Rail et les conditions de travail dans leur milieu respectif.

Assemblée à la Davie

LEVIS — Le Syndicat des travailleurs des chantiers Davie, à Lauzon, a convoqué ses membres pour une assemblée générale, qui aura lieu dimanche, le 29 octobre, à compter de 9h30 au CEGEP Lévis-Lauzon.

Le président Yves Deschesne a fait savoir qu'il s'agira d'une continuation, de l'assemblée annuelle, qui avait débuté le 15 octobre et qui avait dû être ajournée au 29.

VILLE DE BEAUPRE COMITÉ DE CHARLEVOIX DEMANDE DE SOUMISSIONS PROJET D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC

**SECTEUR IV - HAUT BEAUPRE
PROJET B.P.R. : M28-76-13**

Des soumissions sont par la présente demandées pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le secteur IV de la municipalité de la Ville de Beauport.

Les entrepreneurs pourront se procurer les documents nécessaires à la préparation de cette soumission au bureau des ingénieurs-conseils, Les Consultants B.P.R., 3333, boulevard Hamel, Québec 8, Québec, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) entièrement remboursable à ceux qui déposeront une soumission et qui retourneront les plans et devis en bonne condition.

Les soumissions sont ouvertes aux entrepreneurs ayant leur siège social dans la province de Québec. Les soumissions devront être remplies sur les formulaires préparés à cette fin, et incluses dans une enveloppe identifiant clairement le contenu "Soumission B.P.R. : M28-76-13". Le soumissionnaire devra accompagner sa soumission d'un chèque accepté ou d'un cautionnement de soumission représentant 10% de sa soumission, ainsi que des autres documents requis au cahier des charges générales. Les soumissions seront reçues avant 16:00 heures, heure locale, lundi le 6 novembre 1978, au bureau du secrétaire-trésorier à la mairie de la Ville de Beauport, 216, rue Prévost, Québec. Les entrepreneurs sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se tiendra le même soir à 19:30 heures, heure locale, lors de l'assemblée du conseil. Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Jean-Paul Paré, o.m.a.
Secrétaire-trésorier
QUÉBEC, le 24 octobre 1978.

Gouvernement du Québec Bureau de l'Éditeur officiel du Québec

Division des contrats
Appel d'offres no 7929

Pour la fabrication de disques (microsilons, 33^{1/3} tours) et de cassettes à partir de bandes maîtresses de 108 versions instrumentales de 108 chansons québécoises.

Fabrication et pressage des disques ainsi que la réalisation de la maquette des pochettes et de leur impression, et la mise en marché du produit.

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans un document disponible et remis gratuitement à ceux qui en feront la demande, du lundi au vendredi inclusivement de 8h 30 à 16h 30 :

Bureau de l'Éditeur officiel du Québec
Division des contrats
1283 boul. Charest ouest
Edifice Gagnon, 2^e étage
Québec, Qué.
G1N 2C9
Tél.: 418-643-5038

Seules les sociétés, compagnies et corporations manufacturières de disques ayant leur siège social au Québec et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement de la Division des contrats du Bureau de l'Éditeur officiel du Québec sont admises à soumissionner.

Date de fermeture: 9 novembre 1978 à 15.00h.

L'Éditeur officiel ne s'engage pas à retenir nécessairement la proposition la plus élevée quant aux réductions ni aucune des soumissions.

Charles-Henri Dubé
Éditeur officiel du Québec

APPEL D'OFFRES CITÉ DE MONTMAGNY REFECTION A L'EDIFICE DU POSTE DE POMPIERS ET POLICE

PROPRIÉTAIRE: Cité de Montmagny
97, avenue Ste-Julie
Montmagny, P.Q.

ARCHITECTE: Paul E. Sanson, A.D.B.A.
56, rue St-Pierre
Québec, P.Q.

CONSULTANTS:
STRUCTURE: M. Jean-Marie Déom, ing.
97, avenue Ste-Julie
Montmagny, P.Q.

MECANIQUE, PLOMBERIE & ELECTRICITE: Després, Landry & Associés
1, Place de l'Eglise
Montmagny, P.Q.

La Cité de Montmagny demande des soumissions pour la refecton de son edifice du Poste de Pompiers et Police situé à 97, avenue Ste-Julie, Montmagny, P.Q.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ou corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus du gérant de la Cité de Montmagny, à partir du 30 octobre 1978 contre un dépôt de \$100.00 qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les plans et devis peuvent être également vus au bureau de l'Association des Constructeurs du Québec, 375, rue Verdun, Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur du contrat, à l'ordre de la Cité de Montmagny ou d'un cautionnement de soumission au montant de 15% de la valeur de la soumission et des autres obligations écrites au devis, le tout valide pour une période de 60 jours de la date de l'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour: a) Un cautionnement d'exécution de contrat pour une valeur de 50% du montant du contrat, b) Un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services pour un montant initial de 50% du contrat, c) Un cautionnement d'entretien pour une période de cinq (5) ans au montant de 10% du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire à la Cité de Montmagny, 97, avenue Ste-Julie, Montmagny, Cte Mtgny, seront reçues jusqu'à 16:00 hres, heure locale en vigueur le 10 novembre 1978 pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

L'entrepreneur général soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités sous mentionnées fourniront, à leurs frais, des cautionnements demandés et échangeables à la signature du contrat pour: a) Un cautionnement d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services au montant de 50% du montant du contrat, b) Un cautionnement d'entretien pour une période de cinq (5) ans au montant de 10% du montant du contrat pour les spécialités ci-dessus nommées dont la plomberie, le chauffage, l'électricité et la ventilation.

Ces soumissions devraient être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur de la soumission de la spécialité, fait à l'ordre du Propriétaire et de l'Entrepreneur à être choisi ou d'un cautionnement de soumission établi au montant de 15% de la valeur de la soumission, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie devra accompagner la copie destinée au Propriétaire remise au Bureau des soumissions Déposées.

Les sous-traitants assujettis aux règlements des Soumissions déposées du Québec devront présenter leur soumission pas plus tard que 16:00 hres, le 8 novembre 1978.

Il appartient aux Entrepreneurs généraux soumissionnaires de juger le choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Donné à Montmagny, le 20 octobre 1978.

Jean-Marie Déom, ing.
Gérant de la Cité de Montmagny

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

VCC.88062.F
14 novembre 1978
CONSOLES POUR
ÉTAGÈRES À CÂBLE
Garantie de soumission:
\$4,000

VPE.81080.F
21 novembre 1978
CENTRES DE
COMMANDE
DE MOTEUR 600V
Garantie de soumission:
\$6,000

VCC.88063.F
21 novembre 1978
CÂBLE EN CUIVRE
TYPE RW-90
ISOLÉ À 600 ET 1,000V
Garantie de soumission:
\$20,000

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000, le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS